
SECRETARIAT GENERAL

AGENCE GENERALE DE
RECRUTEMENT DE L'ETAT

DEPARTEMENT
DE L'ORGANISATION DES CONCOURS

Ouagadougou, le

N° _____/MFPTSS/SG/AGRE/DOC

**LE MINISTRE DE LA FONCTION PUBLIQUE,
DU TRAVAIL ET DE LA SECURITE SOCIALE**

COMMUNIQUE

Un concours professionnel d'entrée au cycle B de l'Ecole Nationale d'Administration et de Magistrature (ENAM), section Diplomatie pour le recrutement de huit (08) élèves Secrétaires des Affaires Etrangères est ouvert le 26 avril 2015 dans le centre unique de Ouagadougou.

A. CONDITIONS DE CANDIDATURE

Sont autorisés à prendre part à ce concours, les fonctionnaires de l'Etat en activité ou en détachement, âgés de quarante sept (47) ans au plus au 31 décembre 2015 et remplissant l'une des conditions suivantes :

- être Adjoint de Chancellerie et avoir une ancienneté d'au moins cinq (05) ans dans une administration publique de l'Etat dont trois (03) ans de service effectif dans l'emploi d'Adjoint de Chancellerie au 31 décembre 2015 ;
- être Adjoint de Chancellerie titulaire du baccalauréat ou d'un diplôme reconnu équivalent et justifier d'une ancienneté de trois (03) ans de service effectif dans l'emploi d'Adjoint de Chancellerie au 31 décembre 2015.

Les fonctionnaires déjà en formation dans une école de formation professionnelle ne sont pas autorisés à prendre part à ce concours.

Les fonctionnaires de retour de stage de formation doivent justifier de trois (03) ans de service effectif au 31 décembre 2015 pour compter de la date de reclassement.

Tout contrevenant aux conditions de candidature s'expose à des sanctions conformément aux textes en vigueur.

B. COMPOSITION DU DOSSIER DE CANDIDATURE

Les dossiers de candidature sont adressés à Monsieur le Ministre de la fonction publique, du travail et de la sécurité sociale sous couvert de la voie hiérarchique. Ils sont centralisés par les Directions des Ressources Humaines (DRH) ou les Directions des Affaires Administratives et Financières (DAAF) dont relèvent les candidats et acheminés à la Direction des Ressources Humaines du Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération Régionale (DRH/MAECR), les jours ouvrables du 23 mars au 03 avril 2015 de 07h à 12h 30 mn et de 15h à 17h 30 mn.

Les dossiers doivent comporter les pièces suivantes :

- une demande manuscrite revêtue d'un timbre fiscal de 200 Francs CFA, datée et signée par le candidat précisant son numéro matricule, son adresse dont le téléphone, ses catégorie et échelle, son emploi et comportant les avis motivés du supérieur hiérarchique immédiat du candidat et du Directeur chargé des Ressources Humaines du Ministère ou de l'Institution dont relève le candidat;
- un extrait d'acte de naissance ou toute autre pièce en tenant lieu ;
- une attestation délivrée par le Directeur chargé des Ressources Humaines du Ministère ou de l'Institution dont relève le candidat certifiant qu'il remplit les conditions d'âge , d'ancienneté de service, de catégorie et d'échelle;
- une photocopie légalisée du (ou des) diplôme(s) exigé(s) ou de l'attestation, s'il y a lieu ;
- une photocopie de l'arrêté d'intégration ou de titularisation, de reclassement ;
- une copie de l'arrêté de détachement pour les candidats se trouvant dans cette position.

Tout dossier incomplet ou non conforme n'est pas accepté.

C. ADMINISTRATION DES EPREUVES

Les épreuves se déroulent le 26 avril 2015 selon les horaires ci-après :

- 7 h30mn à 11 h30mn : Etude de dossier coef. 3
- 12h30mn à 15h30mn : Culture Générale.....coef. 2

Les épreuves sont notées de 0 à 20 et toute note inférieure à 07/20 est éliminatoire.

Une moyenne générale au moins égale à 10/20 est exigée pour l'admission.

Les candidats se présenteront devant la salle de composition, munis de la Carte nationale d'identité burkinabè ou du passeport en cours de validité et du nécessaire pour composer.

La durée de la formation est de deux (02) ans.

Le lieu du déroulement des épreuves écrites sera précisé ultérieurement.

L'appel des candidats est fixé à 06h 30 mn.

Pour le Ministre et par délégation,
le Secrétaire général

Koudbi SINARE
Chevalier de l'Ordre National

SECRETARIAT GENERAL

AGENCE GENERALE DE
RECRUTEMENT DE L'ETAT

DEPARTEMENT
DE L'ORGANISATION DES CONCOURS

Ouagadougou, le

N° _____/MFPTSS/SG/AGRE/DOC

**LE MINISTRE DE LA FONCTION PUBLIQUE,
DU TRAVAIL ET DE LA SECURITE SOCIALE**

COMMUNIQUE

Un concours professionnel d'entrée à l'Institut des Hautes Etudes Internationales (INHEI) pour le recrutement de dix (10) élèves Conseillers des Affaires Etrangères est ouvert le 26 avril 2015 dans le centre unique de Ouagadougou.

A. CONDITIONS DE CANDIDATURE

Sont autorisés à prendre part à ce concours, les fonctionnaires de l'Etat en activité ou en détachement, âgés de quarante sept (47) ans au plus au 31 décembre 2015 et remplissant l'une des conditions suivantes :

- être Secrétaire des Affaires Etrangères et justifier d'une ancienneté d'au moins cinq (05) ans de service effectif dans une administration publique dont trois (03) ans dans l'emploi de Secrétaire des Affaires Etrangères au 31 décembre 2015 ;
- être Secrétaire des Affaires Etrangères titulaire d'une Licence ou de tout autre diplôme reconnu équivalent et justifier d'une ancienneté de trois (03) ans dans l'emploi de Secrétaire des Affaires Etrangères au 31 décembre 2015.

Les fonctionnaires déjà en formation dans une école de formation professionnelle ne sont pas autorisés à prendre part à ce concours.

Les fonctionnaires de retour de stage de formation doivent justifier de trois (03) ans de service effectif au 31 décembre 2015 pour compter de la date de reclassement.

Tout contrevenant aux conditions de candidature s'expose à des sanctions conformément aux textes en vigueur.

B. COMPOSITION DU DOSSIER DE CANDIDATURE

Les dossiers de candidature sont adressés à Monsieur le Ministre de la fonction publique, du travail et de la sécurité sociale sous couvert de la voie hiérarchique. Ils sont centralisés par les Directions des Ressources Humaines (DRH) ou les Directions des Affaires Administratives et Financières (DAAF) dont relèvent les candidats et acheminés à la Direction des Ressources Humaines du Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération Régionale (DRH/ MAECR), les jours ouvrables du 23 mars au 03 avril 2015 de 07h à 12h 30 mn et de 15h à 17h 30 mn.

Les dossiers doivent comporter les pièces suivantes :

- une demande manuscrite revêtue d'un timbre fiscal de 200 Francs CFA, datée et signée par le candidat précisant son numéro matricule, son adresse dont le téléphone, ses catégorie et échelle, son emploi et comportant les avis motivés du supérieur hiérarchique immédiat du candidat et du Directeur chargé des Ressources Humaines du Ministère ou de l'Institution dont relève le candidat;
- un extrait d'acte de naissance ou toute autre pièce en tenant lieu ;
- une attestation délivrée par le Directeur chargé des Ressources Humaines du Ministère ou de l'Institution dont relève le candidat certifiant qu'il remplit les conditions d'âge , d'ancienneté de service, de catégorie et d'échelle;
- une photocopie légalisée du (ou des) diplôme(s) exigé(s) ou de l'attestation, s'il y a lieu ;
- une photocopie de l'arrêté d'intégration ou de titularisation, de reclassement ;
- une copie de l'arrêté de détachement pour le candidat se trouvant dans cette position.

Tout dossier incomplet ou non conforme n'est pas accepté.

C. ADMINISTRATION DES EPREUVES

Les épreuves du concours comportent des épreuves écrites d'admissibilité et une épreuve orale d'admission.

Les épreuves écrites d'admissibilité se déroulent le 26 avril 2015 selon le calendrier ci-après :

- 7 h30 à 11 h30 : Synthèse de dossier.....coef. 4
- 12h30 à 15 h30: Culture Générale.....coef. 2

L'épreuve orale est individuelle et affectée du coefficient 1

Les épreuves seront notées de 0 à 20 et toute note inférieure à 07/20 est éliminatoire.

Une moyenne générale au moins égale à 10/20 est exigée aussi bien pour l'admissibilité que pour l'admission.

Le nombre de candidats autorisés à prendre part à l'épreuve orale est le double au plus du nombre de postes à pourvoir.

La durée de la formation est de deux (02) ans.

Les candidats se présenteront devant la salle de composition, munis de la Carte nationale d'identité burkinabè ou du passeport en cours de validité et du nécessaire pour composer.

Le lieu de déroulement des épreuves écrites et orale sera précisé ultérieurement.

L'appel des candidats est fixé à 06h 30 mn.

Pour le Ministre et par délégation,
le Secrétaire général

Koudbi SINARE
Chevalier de l'Ordre National